
Adresse du citoyen Dumoulin, administrateur du département de la Dordogne, qui annonce l'avancement de l'esprit révolutionnaire et l'abjuration de 40 prêtres, lors de la séance du 16 frimaire an II (6 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du citoyen Dumoulin, administrateur du département de la Dordogne, qui annonce l'avancement de l'esprit révolutionnaire et l'abjuration de 40 prêtres, lors de la séance du 16 frimaire an II (6 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) pp. 6-7;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38133_t1_0006_0000_11;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Le corps municipal de la commune de Bourg, au citoyen Président de la Convention nationale (1).

Bourg, département du Boc-d'Ambès, le nonidi 9 frimaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Nous venons de recevoir à l'instant une croix de Saint-Louis qui nous a été adressée par un vieux militaire de notre commune, détenu dans la maison d'arrêt. Nous nous empressons de vous faire parvenir cette prétendue décoration militaire qui, le plus souvent, était prodiguée aux valets des tyrans. Nous exécutons les valets et les tyrans, tout notre amour, toute notre confiance et tous nos respects sont pour la Convention nationale.

« *Les Républicains composant le corps municipal de la commune de Bourg.*

« LABADIE, maire; GELLIBERT, secrétaire-greffier. »

La Société populaire de Mont-de-Marsan s'élève avec force contre la caste des riches qui voulait lier la France avec des chaînes d'or; elle demande que la Convention nationale décrète que les riches de toutes les villes en insurrection paieront les frais de la guerre et des mesures qu'il aura fallu prendre pour les ramener à leur devoir.

Insertion au « Bulletin » et renvoyé au comité de Salut public (2).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (3).

Vous avez foudroyé deux castes orgueilleuses, dit la Société populaire de Mont-de-Marsan; et une nouvelle caste, celle des riches, prétendait s'élever sur leurs débris et lier la France avec des chaînes d'or. Les grands théâtres de l'opulence, tels que Lyon, Bordeaux, Marseille et Toulon, ont été les principaux foyers de l'insurrection. Décrêtez que les riches de toutes les villes en insurrection paieront les frais de la guerre et des mesures qu'il aura fallu prendre pour les ramener à leur devoir.

Renvoyé au comité de Salut public.

La Société républicaine de Tonnay-Boutonne, département de la Charente-Inférieure, remercie la Convention nationale des bons et salutaires effets que lui font ressentir ses pénibles travaux, et surtout le dessèchement de ce fangeux marais. Elle ne veut plus respirer que l'air pur de cette montagne de la liberté; ses derniers cris seront ceux de : Vive la Montagne chérie! vive la République une et indivisible!

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (4).

Suit l'adresse de la société populaire de Tonnay-Boutonne (1).

Aux citoyens représentants du peuple français.

« Tonnay-Boutonne, le 19^e jour de brumaire, l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyens,

« C'est donc à vos grands talents, à toutes vos veilles, à votre sublime énergie qui caractérise les vrais républicains, que nous devons la disparition du sol de la liberté de ces différentes langues de marais infects qui existaient auprès de vous et qui, insensiblement, auraient empoisonné la République entière.

« Déjà, citoyens représentants, nous nous ressentons des effets salutaires qu'a produit le dessèchement d'un marais qui, sans vous, nous eût fait tomber tous en corruption. Déjà nous commençons à respirer l'air pur et salubre de cette superbe et, tout à la fois, forte et terrible Montagne, que nous nommons ici Montagne de la Liberté et de l'Égalité. Nous avons tous juré que nous ne voulions désormais respirer d'autre air que celui qui nous sera soufflé par elle. Nous vous réitérons ici nos serments et nous saurons mourir plutôt que de les violer.

« Forts de nos sentiments, vous apprendrez, citoyens représentants, que nos derniers cris seront ceux de : *Vive la Montagne! vive la République, une et indivisible! vive la liberté et l'égalité!*

« *La Société républicaine de Tonnay-Boutonne et sans-culottide, district de Saint-Jean-d'Angely, département de la Charente-Inférieure.*

« BALLANGER, président; REGNIER, secrétaire; PARADIS, secrétaire. »

Le citoyen Dumoulin, administrateur du département de la Dordogne, fait part à la Convention nationale que dans ce département l'esprit public est élevé à la hauteur de la Révolution; qu'il n'y a plus de clergé, plus de fanatisme; que l'or et l'argent roulent; que tout le monde brigue l'honneur d'avoir à soi des assignats républicains et que 40 prêtres ont abjuré leurs fonctions sacerdotales.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre du citoyen Dumoulin (3).

« Périgueux, le 2 de frimaire, l'an II de la République une et indivisible.

« Citoyen Président,

« L'Assemblée nationale n'apprendra sans doute pas sans plaisir que dans le département de la Dordogne l'esprit public est élevé, fort et bon. Plus de clergé, plus de fanatisme. L'or et l'argent roulent, tout le monde brigue l'honneur d'avoir à soi des assignats républicains. Frappez, frappez et l'égalité triomphe.

(1) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 811.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 4.

(3) *Premier supplément au Bulletin de la Convention* du 6^e jour de la 2^e décade du 3^e mois de l'an II (vendredi 6 décembre 1793).

(4) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 4.

(1) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 834.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 4.

(3) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 823.

« Lis, et fais lire le procès-verbal de la Société républicaine, quarante ci-devant prêtres ont abjuré. Ils renoncent à Satan, à ses pompes et à ses œuvres. *Vive la vérité! vive la Montagne!*
« Je te salue de cœur.

« DUMOULIN, administrateur
du département de la Dordogne. »

Extrait du registre des séances de la Société républicaine de Périgueux (1).

PRÉSIDENTE DE LANXADE.

Séance du 24 brumaire, l'an second de la République.

Le procès-verbal de la veille a été lu et approuvé.

Dumoulin a demandé la parole, et étant remonté à la tribune, il a fait lecture de la lettre suivante :

« Citoyens,

« L'opinion enchaîna mon enfance au char de la superstition. L'opinion déchire le voile, mes yeux s'ouvrent, et la lumière de la raison m'éclaire. Ils ont fui ces prestiges, et me voilà rendu à moi-même. Citoyens, c'est au milieu du peuple que je comparais, c'est dans votre sein que je dépose des chaînes qui longtemps me tinrent dans l'esclavage. Recevez-les, que le feu de la vérité les consume.

« Citoyens, je n'ai plus qu'un désir, c'est celui de devenir membre de votre société. Voilà, citoyens, voilà mon vœu.

« Signé BROTHIER, ci-devant prêtre. »

Les applaudissements (non ceux provoqués par la folie) ont succédé à la lecture de cette lettre; la joie du sentiment électrisait tous les cœurs, quand Pierre Pontard, accompagné de sa femme, est entré dans l'assemblée, l'amour fraternel les a accueillis, et Lanxade, organe de la société, leur a donné le baiser fraternel. Pontard a pris la parole, et après avoir témoigné à ses frères sa reconnaissance, il leur a dit qu'il ne venait pas parmi eux pour y propager l'erreur, ni nourrir le fanatisme; mais bien leur apprendre que, dégagé entièrement des langes qui le ceignaient, il était pour toujours l'adorateur et le prédicateur de l'éternelle vérité. « Si je l'ai si longtemps méconnue, a-t-il dit, ce n'est pas la faute de mon cœur; mais comment, jeune encore, résister aux sophismes scolastiques; nourri de théologie, échauffé par le merveilleux, je ne pouvais être, citoyens, qu'un prêtre. Recevez donc mon abjuration solennelle.

Les cris de *Vive la République! vive la Vérité!* se sont spontanément fait entendre: les plus vifs applaudissements y ont succédé.

Dumoulin a saisi le moment du calme pour demander que la société délibérât sur la lettre du prêtre Brothier; et, présentant à l'assemblée les chaînes qui le tinrent captif: « Je demande, a-t-il dit, que le feu de la vérité les dévore, et que le président les livre aux flammes. » Sa proposition est reçue avec transport, et les lettres de prêtrise de Brothier sont réduites en cendres.

« C'est maintenant, s'écrie Dumoulin, qu'on peut dire que la liberté et l'égalité sortiront

triumphantes de cette guerre à mort qu'ont provoquée les préjugés. Il n'est plus d'asile pour eux quand le sceptra et l'encensoir sont brisés. Ah! quel saint ministère que de prêcher à l'homme l'amour de l'homme. Principe éternel des vertus sociales, viens enflammer toutes les âmes, viens occuper dans le cœur de l'homme l'espace qu'occupait le préjugé. Je fais la motion que Brothier et tous ceux qui, comme lui, se seront purifiés, soient admis au rang des membres de la société, sans autre épreuve, pourvu toutefois qu'ils ne soient pas notoirement connus pour mauvais citoyens. » La demande allait être mise aux voix, quand Debregas propose un amendement. En adhérant, a-t-il dit, à la motion du préopiniant, il faut ajouter, et ceci est fondé en principe, que tout prêtre membre de la société qui, dans huit jours, ne viendra pas faire son abjuration, sera rayé du tableau de l'assemblée; et je demande en outre que nul homme de caste sacerdotale, ne soit admis s'il n'a rempli ce soin préalable. La motion et l'amendement ont été universellement accueillis et adoptés.

Bardet fait la motion que l'hymne de la liberté soit chanté en action de grâces: l'assemblée y applaudit, et Doat, de Bergerac, est invité par le président à remplir cette tâche. Les cris chers et sacrés de liberté, de patrie, d'égalité et de sainte Montagne, sauveurs du peuple, ont fait retentir les voûtes du temple. C'est dans ce moment que l'homme régénéré (Brothier) a paru pour prêter son serment; il a juré de maintenir la liberté et l'égalité, et de mourir pour les défendre.

Ce ne sont pas mes lèvres qui l'ont prononcé, ce serment, c'est mon cœur qui le jure.

Espie, vicaire épiscopal, monte à la tribune: Citoyens, dit-il, je viens de comparaître devant les corps constitués: j'ai renoncé publiquement au traitement que m'accordait la loi; mais cette renonciation pécuniaire ne serait rien à mes yeux, si je ne déclarais au tribunal de l'opinion, que je ne suis plus prêtre. Non, citoyens, je ne le suis plus, dès que je suis homme et citoyen. Je jure d'en remplir les devoirs sacrés, d'aimer ma patrie et de mourir pour sa défense. Les applaudissements couvrent ces aveux et l'assemblée se livre à la joie qu'inspire à des républicains le triomphe de la nature.

Les prêtres ne sont pas ce qu'un vain peuple pense. Notre crédulité fait toute leur science.

Pour couronner cette mémorable séance, l'épouse de Pontard est admise, aux acclamations, au rang des membres; elle donne le serment aux mains du président, qui lui donne l'accolade.

Sur la proposition de plusieurs membres, il demeure arrêté que le procès-verbal de cette séance sera imprimé, envoyé à la Convention et aux sociétés populaires. Dumoulin demeure chargé de la rédaction.

Arrête, de plus, que sa séance s'ouvrira à l'avenir par l'hymne de la liberté.

Signé : LANXADE, président;
DUMOULIN, secrétaire.

La Société populaire de Bouchain rend hommage aux pères de la patrie qui, du sommet de la sainte Montagne, ont foudroyé le trône et le tyran; elle félicite la Convention nationale sur ses travaux, l'invite à rester à son poste, fait part que les citoyens Delesart, Dhuissier et Bailleul

(1) Archives nationales, carton C 284, dossier 823.